

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 10 septembre 2013, affiché le 17 septembre 2013. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 4 septembre 2013, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN - Jacques FAVRE-BRUN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Georges MARTINET - Agnès PRUNIAUX - Josy QUAGLIA - Thierry REBERE (arrivé à 19 h 16) - Marie-Rose RIZZO
Etaient excusés	Raymond MATHIEU a donné pouvoir à André PERRIN Frédéric GAILLARD a donné pouvoir à Christophe DAVID-HENRIET Hélène JACQUET a donné pouvoir à Marianne DUBARE Jean-Louis PIVARD - Françoise ROY
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Georges MARTINET Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 13 Votants : 16

Ouverture de la séance à 19 h.

Les membres du conseil municipal observent une minute de silence en mémoire de Sylvie COSTER, agent social à la commune de Dortan et décédée le 14 août 2013.

Le compte rendu du conseil municipal du 25 juillet 2013 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Coupes de bois à marteler

André PERRIN expose que l'Office National des Forêts propose le martelage des coupes de la parcelle P pour un volume estimé à 30 m3 de feuillus et 100 m3 de taillis.

Le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** la proposition de l'ONF, désigne comme garants de la bonne exploitation des bois : PERRIN André, GUIGUE Daniel et MARECHAL Jacques ; **donne** pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à cette opération.

Rapport annuel 2012 sur la distribution de l'eau potable

André PERRIN présente le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable, précise que les m3 vendus sont en augmentation par rapport à l'année précédente. Il précise également que des analyses d'eau supplémentaires ont été effectuées suite aux réclamations d'abonnés sur la couleur de l'eau distribuée. Le Conseil Municipal **acte à l'unanimité** le rapport tel que présenté.

Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service d'assainissement

André PERRIN présente le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service d'assainissement qui n'appelle aucune observation. Le Conseil Municipal **acte à l'unanimité** le rapport tel que présenté.

Anne-Marie FEUGIER fait part aux membres du Conseil Municipal des problèmes d'odeur apparus depuis l'installation du nouveau collecteur. Les services de la Communauté de Communes d'Oyonnax seront interrogés sur le sujet.

Tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2013

Madame le Maire expose que suite au décès de Sylvie COSTER les tâches qu'elle effectuait ont été réparties entre ses collègues. Ce qui entraîne une modification du tableau des effectifs, à savoir :

- Suppression du poste d'agent social de 1^{ère} classe de 28 h hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 18 h hebdomadaires
- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe de 26 h hebdomadaires
- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe de 24 h hebdomadaires

Le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** le tableau des effectifs tel que présenté.

Avenant n° 1 au marché de voirie de l'année 2013

Madame le Maire expose que les membres de la commission d'appel d'offres réunie avant le conseil municipal n'ont pas validé le devis présenté par l'entreprise EUROVIA pour les travaux de création d'un ralentisseur route de Sénissiat. En conséquence cette question est retirée de l'ordre du jour.

Avenant n° 1 au marché d'amélioration d'une desserte forestière dans le massif du Fouge

André PERRIN expose que des travaux initialement prévus au marché d'amélioration de la desserte forestière dans le massif du Fouge ne seront pas exécutés par l'Entreprise SERRAND, ce qui entraîne une moins value de 5 055 € HT. Par ailleurs, la modification des quantités initialement prévues au marché et de nouveaux prix entraînent une plus value de 18 550 € HT. Il donne lecture de l'avenant proposé par l'ONF.

La commission d'appel d'offres réunie le 10 septembre 2013 propose de valider l'avenant n°1 d'un montant HT de 13 495 € soit 16 140,02 € TTC portant le montant du marché à 81 075 € HT soit 96 965,70 € TTC d'où une augmentation de 20 %. André PERRIN précise que la subvention prévue initialement sera calculée sur la totalité du marché, avenant compris.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'avenant n°1 au marché d'amélioration de la desserte et **autorise** Madame le Maire à le signer.

Plan de financement de la Maison des Sociétés

A la demande des services du Sénat, le plan de financement de la maison des sociétés présenté lors du conseil municipal du 16 avril 2013 dont le montant s'élevait à 322 300,47 € TTC doit être modifié. En effet, les factures déjà réglées ne peuvent être intégrées, il s'agit des relevés planimétriques, des annonces légales, de l'étude géotechnique et du diagnostic amiante, le nouveau montant des dépenses s'élève à 317 729,36 €.

Le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** le plan de financement modifié.

Jacques FAVRE-BRUN informe les membres du conseil municipal que les travaux débiteront après la validation par la direction du travail et de l'emploi des travaux de désamiantage. Cette validation pourrait intervenir vers le 15 octobre.

Modification du tableau de classement de la voirie communale

André PERRIN expose que le tableau de classement de la voirie communale approuvé par le conseil municipal présente une anomalie.

En effet, en 1966 le Conseil Municipal avait sollicité le Conseil Général pour le classement de la VC 4 dans le domaine départemental. Cette demande n'avait pas été retenue par le Conseil Général.

En conséquence, la route entre Maissiat d'en Bas et Maissiat d'en Haut sur une distance de 610 m n'étant pas départementale mais communale, il s'avère nécessaire de modifier le tableau de classement.

Le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** la modification du tableau de classement de la voirie communale.

Convention tripartite de vente d'eau en gros dans le cadre du contrat de concession de travaux publics d'eau potable

Madame le Maire expose que la production d'eau potable et le transport d'eau potable (réseaux communautaires) et stockage (ensemble des réservoirs situés sur le périmètre communautaire) a été confié à un délégataire privé par le biais d'un contrat portant délégation de service public de type affermage avec la Lyonnaise des Eaux. Cette délégation est arrivée à échéance au 31 août 2013. Les élus communautaires ont décidé de recourir une nouvelle fois à cette procédure de délégation de service public en y ajoutant des travaux d'aménagement d'interconnexions des réseaux.

Par délibération du 18 juillet 2013, la CCO a retenu le groupement d'entreprises SAUR-GNE, le contrat de concession prend effet au 1^{er} septembre 2013 pour une durée de 15 ans.

Madame le Maire présente une convention tripartite entre la CCO, la Commune de Dortan et le groupement d'entreprises SAUR-NGE. Jean-Claude GAILLARD précise que l'application du nouveau tarif de l'eau qui passe de 0,4382 € le m³ vendu à 0,6190 € intervient au 1^{er} septembre 2013, soit une augmentation de 42 %. Cette augmentation entraîne un manque à gagner pour l'année 2013, car elle n'a pas été prise en compte dans les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** la convention telle que présentée et **autorise** Madame le Maire à la signer.

Opération « façades »

Madame le Maire rappelle la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain OPAH-RU. En parallèle, la CCO met en place une opération façades en collaboration avec sept communes membres dont Dortan. Chaque commune a déterminé les rues ou zones prioritaires, les élus de Dortan ont privilégié les axes suivants : rue du Colonel Romans Petit, route de Saint-Claude et rue du 21 Juillet 1944.

L'opération façades consiste à apporter une aide financière pour tous travaux de ravalement de façades. Cette aide s'élève à 25 % des travaux attribuée par la Commune dans la limite de 2 000 € par dossier et 5 % par la CCO dans la limite de 400 €. Madame le Maire précise que les commerçants de Dortan sont concernés par cette aide financière. Elle s'élèvera également à 25 % dans la limite de 1 000 € attribuée par la Commune uniquement.

Elle donne lecture du projet de convention d'attribution des aides.

Le Conseil Municipal **valide avec 15 Voix Pour et 1 Abstention** le dispositif de l'opération « façades » dans son intégralité, **autorise** Madame le Maire à signer la convention d'attribution des aides et **décide** de prévoir les crédits nécessaires lors des prochains budgets primitifs.

Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive Dortan Lavancia (ASDL)

Madame le Maire informe les élus qu'elle a reçu le Président de l'ASDL. Il lui a fait part des problèmes de trésorerie rencontrés par le club suite au paiement de franchises d'assurances, à la perte financière entraînée par un car non rempli pour le déplacement des jeunes à Saint-Etienne et les frais engendrés par l'entente avec le Club de Veyziat. Il sollicite une aide financière de la municipalité. Les élus s'interrogent sur la gestion du club.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte avec 15 Voix Pour et 1 Abstention** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'ASDL d'un montant de 623 € (correspondant au montant des franchises d'assurances) et **s'engage** à prévoir les crédits nécessaires à la prochaine décision modificative.

Questions diverses

- 1) Station d'épuration de Dortan : portes ouvertes au public le samedi 14 septembre 2013 de 10 h à 12 h 30. L'inauguration est prévue le même jour à 14 h 30.
- 2) Virade de l'espoir : elle se déroulera le vendredi 27 septembre 2013.
- 3) Cérémonie des vœux : la date retenue est le 18 janvier 2014.
- 4) Commission pour le 70^{ème} anniversaire du 21 juillet : Elle est composée de Marianne DUBARE – Alain BRITEL – Marie-Rose RIZZO – Jean-Claude GAILLARD et Josy QUAGLIA qui seront chargés de la mise en place de la commémoration.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Georges MARTINET

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.